

28. COMMISSION DES MARCHÉS

Au cours de l'enquête, j'ai pu me procurer, pour le Comité, des opinions très variées sur l'opportunité de placer l'industrie des pêcheries sous l'autorité d'une commission quelconque des marchés. Les notes sur les entrevues attachées à ce rapport contiennent ces opinions.

Presque tous les pêcheurs en vue et un grand nombre de compagnies et de commerçants voudraient que le Comité sache que les conditions actuelles de l'industrie des pêcheries exigent la création immédiate d'une commission des marchés quelconque par l'entremise de laquelle on s'efforceraient de faire disparaître les regrettables pratiques commerciales dont j'ai parlé plus haut, et d'établir au sein de l'industrie une base raisonnable de coordination et de surveillance.

La plupart des grandes compagnies et quelques-uns des commerçants moins importants disent qu'il y a, dans l'industrie des pêcheries, tant de conditions variant constamment qu'il ne serait pas désirable de confier trop d'autorité à une commission des marchés, puisqu'on ne pourrait par là qu'augmenter les difficultés d'une situation déjà difficile.

Votre enquêteur suggère respectueusement au Comité de passer en revue les opinions déjà citées, et de les étudier avant de déterminer s'il est d'avis qu'une commission des marchés à qui l'on confierait la surveillance de l'industrie permettrait de faire disparaître les pratiques néfastes qui existent, et entraînerait une amélioration dans la situation des pêcheurs particuliers comme dans celle de l'industrie en général.

29. CONCLUSION

Comme la chose ne m'a pas paru possible, je n'ai pas essayé d'inclure dans ce rapport tous les renseignements en détail que je pourrais déposer devant le Comité. Je déposerai des dossiers donnant des rapports statistiques sur les opérations des compagnies sur lesquelles j'ai fait enquête.

Votre enquêteur fait respectueusement observer au Comité que les conditions actuelles que nous avons découvertes dans l'industrie des pêcheries méritent une plus ample étude. Il serait plus particulièrement nécessaire d'étudier les prix que reçoivent les premiers producteurs et les pratiques commerciales des marchés de gros et de détail.

Votre enquêteur suggère au Comité, après avoir entendu la preuve, d'étudier s'il est opportun de prendre les mesures qui devraient conduire logiquement à l'établissement d'une échelle de prix plus élevée pour les pêcheurs. Il est d'importance fondamentale que la situation du premier producteur soit améliorée et le Comité étudiera peut-être les moyens d'assurer au pêcheur un prix minimum.

Votre enquêteur propose aussi respectueusement au Comité d'étudier quelles mesures, création d'une commission des marchés ou de tout autre organisme, pourraient être prises pour établir un régime de coordination dans tous les compartiments de l'industrie de la pêche.

Vu la grande multiplicité des compartiments de l'industrie, toute enquête sérieuse tenue par le Comité comporterait l'interrogatoire de nombreux témoins dont plusieurs demeurent assez loin d'Ottawa, d'où la probabilité de dépenses considérables, advenant la déposition de plusieurs d'entre eux, ici même à Ottawa. Pour cette raison et vu le désir exprimé par plusieurs pêcheurs en vue de se mettre à la disposition du Comité, votre enquêteur propose respectueusement à ce dernier de tenir des séances en un ou plusieurs endroits des provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de Québec.

Respectueusement soumis.

L'enquêteur,

L. W. FRASER.

OTTAWA, ONT., le 22 juin 1934.